



L'État sioniste n'est pas en position de force

Un vote fort de l'Assemblée générale de l'ONU

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté mercredi 18 septembre à une écrasante majorité une résolution exigeant la fin de l'occupation de la Palestine par Israël dans les douze prochains mois. Le texte a été adopté par 124 votes pour, 14 contre et 43 abstentions.

Le vote a eu lieu au deuxième jour d'une session extraordinaire d'urgence ayant débuté mardi 17 et consacrée à l'examen des actions israéliennes à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du Territoire palestinien occupé, dont la Cisjordanie où résident 700 000 colons israéliens, sur un territoire grand comme le département de l'Ardèche.

La France, tout en rappelant l'inévitable attaque du 7 octobre et le non moins évitable droit d'Israël à se défendre, a voté le texte, la plupart des pays de l'UE se sont courageusement abstenus et la Hongrie et la Tchéquie ont voté contre.

Prescription à l'État sioniste

Par la résolution adoptée, l'Assemblée générale « exige qu'Israël mette fin sans délai à sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé, qui constitue un fait illicite de caractère continu engageant sa responsabilité internationale, et ce au plus tard 12 mois après l'adoption de la présente résolution ».

L'Assemblée générale « exige également qu'Israël s'acquitte sans délai de toutes ses obligations juridiques en vertu du droit international, notamment celles stipulées par la Cour internationale de Justice, notamment : en retirant toutes ses forces militaires du territoire palestinien occupé, y compris de son espace aérien et de son espace maritime ; en mettant fin à ses politiques et pratiques illicites, notamment en cessant immédiatement toute nouvelle activité de colonisation, en évacuant tous les colons du Territoire palestinien occupé et en démantelant les parties du mur construites par Israël qui se trouvent dans le Territoire, et en abrogeant toutes les lois et mesures créant ou maintenant la situation illicite ».

L'Assemblée générale a en outre exigé qu'Israël restitue les terres et autres biens immobiliers, ainsi que tous les biens saisis depuis le début de l'occupation en 1967, et tous les biens et actifs culturels confisqués aux Palestiniens et aux institutions palestiniennes. La résolution exige également qu'Israël permette à tous les Palestiniens déplacés pendant l'occupation de retourner dans leur lieu d'origine et de réparer les dommages causés par son occupation. Enfin, la résolution s'inscrit dans la droite ligne de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice (CIJ) en juillet, dans lequel la Cour a déclaré que la présence continue d'Israël sur le Territoire palestinien occupé « est illégale » et que « tous les États ont l'obligation de ne pas reconnaître » cette occupation qui dure depuis des décennies.

En ce qui concerne la paix

L'Assemblée générale a « vivement déploré le mépris total et continu et les violations » par le gouvernement israélien de ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions de l'ONU, soulignant que de telles violations « menacent gravement » la paix et la sécurité régionales et internationales. Elle a également reconnu qu'Israël « doit être tenu responsable de toute violation » du droit international dans le Territoire palestinien occupé, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Le texte stipule que l'État sioniste « doit assumer les conséquences juridiques de tous ses actes internationalement illicites, notamment en réparant le préjudice, y compris tout dommage, causé par ces actes ». L'Assemblée générale a souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme international de réparation pour

remédier aux dommages, pertes ou préjudices causés par les actions des criminels génocidaires. Elle a également appelé à la création d'un registre international des dommages causés, afin de documenter les preuves et les réclamations associées.

Convocation d'une conférence internationale et appel aux États

La résolution a prévu la convocation d'une conférence internationale au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale afin de mettre en œuvre les résolutions de l'ONU relatives à la question de Palestine pour parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. En outre, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de l'ONU de présenter des propositions pour un mécanisme de suivi des violations par Israël de l'article 3 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, telles qu'identifiées par la CIJ. L'article 3 fait référence à la ségrégation raciale et à l'apartheid et à l'engagement des États parties à la Convention internationale de prévenir, d'interdire et d'éradiquer toutes les pratiques de cette nature dans les territoires sous leur juridiction.

Dans sa résolution, l'Assemblée générale a appelé tous les États membres de l'ONU à respecter leurs obligations en vertu du droit international et à prendre des mesures concrètes pour remédier à la présence continue d'Israël dans le Territoire palestinien occupé. Elle les a exhortés à s'abstenir de reconnaître la présence d'Israël dans le territoire comme légale et à veiller à ne pas fournir d'aide ou d'assistance au maintien de la situation créée par l'occupation. Cela comprend la prise de mesures pour empêcher leurs ressortissants, entreprises et entités sous leur juridiction de se livrer à des activités qui soutiennent l'occupation israélienne. Ensuite, l'Assemblée générale a appelé les États à cesser d'importer des produits provenant des colonies israéliennes et à cesser le transfert d'armes, de munitions et d'équipements connexes vers Israël dans les cas où il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'ils pourraient être utilisés dans le Territoire palestinien occupé.

Enfin, la résolution a exhorté les États à mettre en œuvre des sanctions, telles que des interdictions de voyager et des gels d'avoirs, contre les personnes et entités impliquées dans le maintien de la présence illégale d'Israël dans le Territoire palestinien. Cela comprend la résolution des problèmes liés à la violence des colons et la garantie que les personnes impliquées dans ces activités subissent des conséquences juridiques et financières.

Quelle portée ?

La résolution du 18 septembre a « force de loi » si l'on peut dire, et ce d'autant plus qu'un délai est donné aux colonialistes sionistes pour la mettre en œuvre. Néanmoins, il y a fort peu de chances que les sionistes se plient à cette injonction. La longue histoire de leur dédain pour les résolutions de l'ONU et le soutien permanent de l'impérialisme US dominant, qui a voté contre la résolution rendent cette hypothèse fort improbable. Que peut-il se passer au bout de 12 mois d'occupation maintenue ? Nous ne savons pas, mais il est probable qu'aucun des États qui ont approuvé ce texte ne s'engagera à faire entendre raison à l'État sioniste par la voie des armes.

Pour autant, cette résolution a un poids politique important, elle isole encore plus l'État génocidaire, évoque clairement les sanctions ainsi que les responsabilités que portent les États qui continueraient d'aider Israël dans son œuvre colonisatrice et criminelle. Elle apporte objectivement un soutien à tous les travailleurs qui, dans le monde, manifestent leur solidarité avec le peuple palestinien.

Israël poursuit son entreprise génocidaire

Des « propositions » pour le nord de Gaza

Le ministre des Finances de l'État colonial sioniste, Bezalel Smotrich et le ministre de la Sécurité nationale, Itamar Ben Gvir, ainsi que d'autres ministres ont récemment cité un [programme](#) que le « *Forum des commandants et combattants de réserve* », dirigé par le général de division Giora Eiland, a proposé il y a quelques semaines à peine : ordonner à tous les habitants du nord de Gaza de partir dans un délai d'une semaine, avant d'imposer un siège total à la zone, y compris la fermeture de toutes les sources d'approvisionnement en eau, en nourriture et en carburant, jusqu'à ce que celles et ceux qui restent se rendent ou meurent d'inanition.

Ces derniers mois, d'autres Israéliens ont également appelé l'armée à procéder à une extermination massive dans le nord de la bande de Gaza. Uzi Rabi, chercheur à l'université de Tel-Aviv, a [déclaré](#) lors d'une interview à la radio le 15 septembre : « *Retirez toute la population civile du nord, et quiconque y restera sera légalement condamné comme terroriste et soumis à un processus de famine ou d'extermination* ». En août, des ministres avaient déjà commencé à faire pression sur Netanyahu pour qu'il « nettoie » le nord de la bande de Gaza de ses habitants.

On peut enfin citer une [proposition](#) rédigée en juillet par plusieurs universitaires israéliens, intitulée « *D'un régime meurtrier à une société modérée : la transformation et la reconstruction de Gaza après le Hamas* ». Selon ce plan, qui a été soumis au gouvernement génocidaire, la « *défaite totale* » du Hamas est une condition préalable au lancement d'un processus de « *déradicalisation* » des Palestiniens de Gaza. « *Il est important que l'opinion*

publique palestinienne perçoive largement la défaite du Hamas », affirment les auteurs du plan, qui ajoutent : « Les « premiers soins peuvent commencer dans les zones purgées du Hamas. » L'un des auteurs de la proposition, le Dr Harel Chorev, chercheur principal au Centre Moshe Dayan, où travaille également Rabi, a exprimé son [soutien total](#) au plan d'affamement d'Eiland.

[Le traitement scandaleux des demandeurs d'asile africains](#)

Les responsables israéliens de la sécurité offrent le statut de résident permanent aux demandeurs d'asile qui acceptent de participer à des opérations militaires parfois mortelles à Gaza. Il semble que les critiques internes concernant cette exploitation aient été étouffées. C'est ce que révèlent des témoignages obtenus par *Haaretz*. Des fonctionnaires de la défense, s'exprimant officieusement, affirment que le projet est mené de manière organisée, avec l'aide de conseillers juridiques de la défense.

Quelque 30.000 demandeurs d'asile africains vivent actuellement en Israël, la plupart d'entre eux étant des jeunes hommes. Environ 3.500 d'entre eux sont des citoyens soudanais bénéficiant d'un [statut temporaire](#) accordé par le tribunal parce que l'État n'a pas traité leurs demandes et ne s'est pas prononcé à leur sujet. Lors de l'attaque du 7 octobre, trois demandeurs d'asile ont été tués. Dans la foulée, de nombreux demandeurs d'asile se sont portés volontaires pour travailler dans l'agriculture et dans les centres de commandement civils, certains étant même prêts à s'enrôler dans l'armée d'occupation. Les responsables de la défense ont compris qu'ils pouvaient utiliser l'aide des demandeurs d'asile et exploiter leur désir d'obtenir un statut permanent en Israël comme incitation. Les sources qui ont parlé à *Haaretz* révèlent que, bien qu'il y ait eu quelques demandes d'octroi de statut aux demandeurs d'asile ayant participé aux combats, aucun d'entre eux ne s'est vu accorder ce statut. *Haaretz* a également appris que le ministère de l'intérieur avait étudié la possibilité d'enrôler dans l'armée israélienne les enfants de demandeurs d'asile scolarisés dans des écoles israéliennes. Dans le passé, le gouvernement a autorisé les [enfants de travailleurs étrangers](#) à servir dans l'armée israélienne en échange de l'octroi d'un statut aux membres de leur famille immédiate. Enfin, l'organisme de défense compétent a répondu à *Haaretz* que toutes ses actions étaient menées en toute légalité. La manière dont l'armée israélienne déploie les demandeurs d'asile ne peut être publiée.

[Mission de surveillance en Cisjordanie](#)

Hashomer Hachadash (« Le nouveau gardien ») est la plus importante des organisations « agricoles » israéliennes basées sur le volontariat. Depuis plus d'une décennie et demie, ses vastes programmes pour la jeunesse, de l'agriculture à l'équitation, lui ont permis de devenir l'une des plus grandes organisations à but non lucratif du pays, avec un budget de plus de 33 millions de dollars et, [selon ses dires](#), plus de 120.000 bénévoles par an. Depuis le début de la guerre génocidaire contre Gaza, l'organisation est encore plus sous les feux de la rampe. L'attaque du 7 octobre a déclenché [un exode massif](#) des travailleurs étrangers d'Israël, et *Hashomer Hachadash* a donc [encouragé](#) les volontaires à venir sauver « l'agriculture israélienne des cendres ». Des milliers de personnes de tout le pays, et du monde entier, ont répondu à l'appel et se sont précipitées pour aider les agriculteurs israéliens.

Mais tout cela cache un programme qui va au-delà de la cueillette des fruits et qui, dans la pratique, consiste souvent à patrouiller les terres pour consolider le contrôle juif-israélien, des deux côtés de la ligne verte (c'est-à-dire la frontière d'avant 1967 et l'occupation de la Cisjordanie). Cette organisation n'est pas la seule à agir de la sorte : le mois dernier, les États-Unis ont [annoncé](#) des sanctions contre *Hashomer Yesh*, une autre ONG israélienne qui envoie des volontaires dans des avant-postes agricoles en Cisjordanie occupée et facilite le vol brutal de terres palestiniennes. Les ambitions de *Hashomer Hachadash* ne sont pas moins insidieuses que celles de *Hashomer Yesh*.

En réalité, *Hashomer Hachadash* a toujours été basé sur des valeurs nationales extrémistes et veut s'assurer que les Arabes restent à l'écart des espaces ouverts. Cela est devenu plus évident depuis le début de la guerre, et le groupe a été aidé dans sa mission par le gouvernement colonialiste. Le ministère des colonies et des missions nationales, dirigé par Orit Stroom, une dirigeante fascisante qui [nie l'existence du peuple palestinien](#), a récemment transféré environ [50 millions](#) de shekels (près de 13,5 millions de dollars) à *Hashomer Hachadash*. La subvention vise à accroître la « présence du groupe dans les zones ouvertes », y compris en Cisjordanie, et à renforcer « la résilience de la communauté dans la zone de colonisation ». Dans le cadre de cet accord, *Hashomer Hachadash* s'est engagé à assurer 15.000 tours de garde.

Hashomer Hachadash a également élargi la portée de ses efforts de maintien de l'ordre, et pas seulement dans les fermes. En novembre, il a [créé](#) « La garde du peuple » pour former les communautés ultra-orthodoxes aux techniques de défense et les [aider](#) à obtenir des permis de port d'armes pour les gardes. La police israélienne a [approuvé](#) le projet.

La mission initiale de l'association était de « *créer un changement mental et stratégique dans la société israélienne, de rétablir le lien affaibli avec la terre et le sol, et d'accroître l'importance de la possession de terres dans les territoires ouverts du Néguev et de la Galilée* », régions situées respectivement au sud et au nord d'Israël qui abritent d'importantes communautés palestiniennes, en établissant des postes d'observation à proximité des pâturages. Rien de surprenant donc aux missions qu'elle accomplit aujourd'hui contre les Palestiniens de Cisjordanie.

La situation au Liban

Nous publions cette semaine un communiqué^[1] pour condamner les crimes horribles perpétrés par les services secrets sioniste et l'aviation de l'armée d'occupation. Nous ne nous étendrons donc pas ici sur le sujet.

Simplement, nous avons appris que l'armée génocidaire a pris pour cible un journaliste d'Al-Mayadeen mardi 23 septembre et détruit sa maison située à Tyr. Le journaliste, Hadi el-Sayyed, a succombé à ses blessures. Le même jour, l'armée d'occupation s'en est pris à deux hôpitaux à Khan Younes, dans la Bande de Gaza et son aviation a bombardé et détruit une église à Baalbek, dans la Bekaa libanaise.

Les génocidaires utilisent au Liban exactement les mêmes méthodes qu'à Gaza depuis le 7 octobre : tuer les civils à l'aveugle, cibler les journalistes et les monuments chargés d'histoire. Le Parti Révolutionnaire Communistes condamne fermement tous ces actes.

En Conclusion

Le déploiement de sa force militaire au Liban, les plans pour détruire toute vie palestinienne dans le nord de Gaza, les dispositifs de surveillance des Palestiniens de Cisjordanie ne changent rien à l'affaire, l'État sioniste montre ses muscles pour cacher qu'il n'arrive pas à atteindre ses buts. Les Palestiniens, avec ou sans armes, résistent et l'armée d'occupation est en difficulté, l'État sioniste lui-même est au bord de la rupture. Voilà de quoi mettre du baume au cœur à celles ceux qui combattent à leur manière pour la libération de la Palestine.

Comme tous ces partisans de la libération de la Palestine dans le monde, nous continuons et nous continuerons, inlassablement, d'exiger un cessez-le-feu immédiat et permanent, de même que l'accès libre aux humanitaires dans toute la Bande de Gaza, et le retrait total des forces d'occupation de l'enclave. Mais, cela ne saurait suffire.

Une paix juste, c'est le démantèlement des colonies, le retour des réfugiés et un Etat palestinien indépendant. Ce qui empêche une telle paix c'est l'existence d'un Etat colonial. Les travailleurs d'Israël ne peuvent être libres s'ils ne rompent pas avec le sionisme, s'ils continuent de se trouver objectivement dans le camp des colonisateurs. La solidarité avec la Palestine ne peut se contenter de phrases générales sur la paix. Il faut un Etat où tous les habitants jouissent des mêmes droits et puissent vivre ensemble, quelles que soient leur origine, en l'occurrence, un État palestinien démocratique. De même, la lutte de libération nationale du peuple palestinien n'a pas besoin de compassion, mais d'un réel soutien politique et d'actions de solidarité internationaliste. Et pour la France, où les Révolutionnaires, comme ailleurs, doivent combattre d'abord leurs capitalistes, cela commence par la lutte politique contre le soutien de l'impérialisme français à l'État colonial sioniste.

C'est pourquoi, le Parti Révolutionnaire Communistes entend continuer de rassembler tous ceux qui veulent un cessez le feu immédiat pour que cesse le massacre des Palestiniens et se prononcent pour la paix. Pour nous, cela passe par le soutien aux revendications fondamentales du mouvement de libération nationale palestinien, surtout après l'assassinat d'un de ses dirigeants : fin immédiate de l'agression militaire sioniste, droit au retour des réfugiés et formation d'un État palestinien sur le territoire de la Palestine mandataire.

^[1] Référence du communiqué.